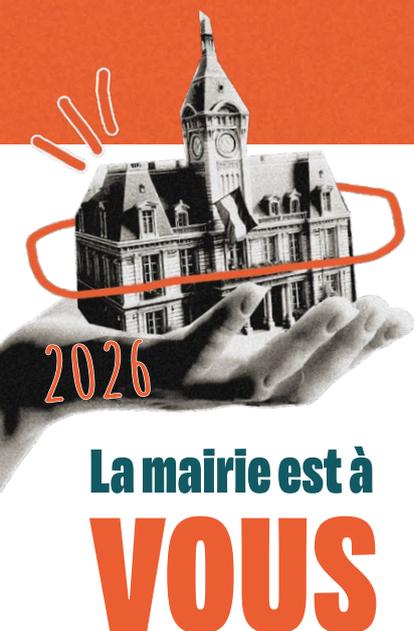


CONSTRUIRE LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)



INTENTION

Plan pluriannuel d'investissement (PPI). Derrière cette formulation "techno" se cache un enjeu fondamental : les investissements structurants des années à venir, c'est-à-dire, rien de moins qu'une part majeure de la concrétisation du projet politique et donc de l'avenir du territoire. C'est aussi un sujet de gros sous et de choix budgétaires : une nouvelle école ou la rénovation d'un gymnase ? Des panneaux solaires ou une nouvelle salle associative ? La réhabilitation de la piscine ou la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage ?

A ce jour, les communes participatives ont peu investi la question de la construction du PPI avec les habitant.e.s. Pourtant, il y a là un enjeu démocratique fondamental : décider avec les habitant.e.s du devenir de leur commune.

CONSTRUIRE UN PPI, LES ÉTAPES

Même si vous avez bien travaillé pendant votre campagne, certains cadavres dans les placards vous obligent à mettre de l'ordre dans vos projets d'investissement. C'est parti pour 12 à 18 mois de travail.

- Avec l'équipe municipale et plus si affinité : définir les principes politiques.

- Avec les agent.e.s :

1- Faire l'état du patrimoine municipal.

2- Calculer les capacités d'investissement si cela n'a été fait pendant la campagne.

3- Vérifier l'état d'avancement de l'application des lois : mise aux normes des bâtiments, obligations de rénovations énergétiques.

4- Estimer la capacité à faire des services de la commune. Vous pouvez avoir tout l'argent dont vous rêvez, s'il n'y a pas d'agent.e.s pour le dépenser, il ne se passe pas grand chose.

A partir de là, vous avez tout ce qu'il faut pour construire le PPI, possiblement en embarquant les habitant.es.



Timeline

> Un peu pendant la campagne, beaucoup en début de mandat, des actualisations régulières ensuite



Prérequis

> Une compréhension minimale du budget

CONSTRUIRE UN PPI, LES ÉTAPES

>> La règle des 3-6-9

Cette règle illustre l'inertie politique qui touche particulièrement les projets structurants, et donc les investissements qui les accompagnent.

Les **3** premières années du mandat, vous récupérez, vous terminez tous les projets de vos prédécesseur-es.

Entre la 3^e et la 6^e année, ce sont vos projets qui voient le jour.

Enfin, entre la 7^e et la 9^e année, soit 3 ans après votre mandat, ce sont vos successeur-es qui récupèrent et terminent votre oeuvre.

>> PPI : un exemple

Principes politiques de construction du PPI orientés "écologie"

- Élaborer des projets sobres répondant aux usages, sans surfaces excédentaires ou équipements superflus.
- Optimiser l'occupation des bâtiments (dans le temps et dans l'espace).
- Élaborer des projets exemplaires sur le plan environnemental.
- Exploiter autant que possible les ressources existantes en rénovant plutôt qu'en construisant de nouveaux bâtiments.

- Limiter l'artificialisation des sols et végétaliser les espaces.

Ensuite, vous savez que votre commune peut investir 1 000 000 €/an en moyenne. Vous avez donc 6 millions sur le mandat.



RETOURS D'EXPÉRIENCES ET POINTS DE VIGILANCE

Un PPI, même construit après un travail approfondi pendant 18 mois, n'est pas un programme qui s'applique. En 6 ans de mandat, tant de choses peuvent arriver qui vont bouleverser le PPI : une baisse des dotations de l'Etat, une inflation galopante, un COVID, un incendie dans un gymnase... Sans même aller dans des considérations aussi impactantes, un PPI s'actualise tous les ans. Pensez-y si vous embarquez des habitant.es. Prévenez-les que le PPI est vivant !

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Entretien du patrimoine	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€
Parking mairie	500 k€					
Panneaux photovoltaïque sur gymnase				500 k€		
Agrandissement école			100 k€	2 000 k€	900 k€	



Vous aimez ce contenu ?

Soutenez-nous !

www.actionscommunes.org